

Un dossier devenu électronique pour les patients de l'Hôpital du Jura

► **GESTION** L'H-JU a mis sur pied une base de données accessible à tout moment par le personnel médical et soignant de l'hôpital pour assurer une meilleure qualité des soins et prise en charge des patients

Imaginez un instant toutes les informations recueillies par les services hospitaliers lors du séjour d'un patient: la feuille d'entrée, les consultations, l'historique familial, les allergies, les analyses, les résultats d'exams, les radios, les rapports de bloc opératoire, les traitements, les prescriptions, les ordonnances, la lettre de sortie, etc. Une montagne d'informations... qui était, jusqu'à peu, faite de papier. Depuis 2013, l'Hôpital du Jura déploie le Service d'information clinique (SIC), une base de données informatiques qui centralise toutes ces informations, «une garantie de qualité de soins optimale pour le patient, ainsi que celle d'un meilleur suivi», commente Gianni Imbriani, chef du service informatique de l'H-JU. Ce système a été développé en collaboration avec l'Hôpital neuchâtelois et l'Hôpital du Jura bernois, avec l'appui d'un fournisseur externe.

Dossier complet et mobile

Grâce à des équipements mobiles, des ordinateurs portables placés sur des supports à roulettes, les médecins et soignants peuvent à tout moment avoir accès au dossier du patient, lors des visites médicales par exemple. Besoin des résultats d'une analyse sanguine? Des dernières mesures des constantes vitales? D'une image radiographique? Toutes les informations sont à disposition, en quelques clics. Non seulement le dossier électronique contient davantage d'informations que son acétre de papier, mais en plus, il peut être consulté au même moment par plusieurs utilisateurs situés dans différents services de l'hôpital.

Les ajouts d'informations se font en temps réel: «Dès que le laboratoire a effectué une analyse, elle s'ajoute automatiquement et instantanément au dossier du patient», détaille l'informaticien. Une synchronisation bien utile: «Certaines fois, des patients étaient contraints de rester un jour de plus à l'hôpital, simple-



Daniel Rohrer, responsable de la cybersanté cantonale, et Gianni Imbriani, chef du service informatique de l'H-JU.

ment parce qu'une analyse demandée par le médecin n'était pas présente dans le dossier au moment de la visite matinale.» Si l'on ajoute à ces soucis de délais les inévitables changements de service, il arrivait même que certaines analyses soient effectuées deux fois. Le SIC garantit également une traçabilité permettant de savoir qui a consulté quel dossier, qui a demandé quelle analyse, qui a réalisé quel soin, qui a ajouté telle ou telle information.

La configuration de l'Hôpital du Jura rend les bénéfiques d'un dossier électronique plus considérables encore, détaille Gianni Imbriani: «L'H-JU est multisites. Lors du transfert d'un patient entre Delémont et Porrentruy, par exemple, il fallait faire suivre le dossier et si des informations manquaient, plusieurs jours étaient parfois nécessaires pour le compléter.»

La version électronique du dossier comporte encore un avantage sur son

homologue de papier: l'archivage. L'hôpital est contraint de garder les dossiers au minimum 10 ans après le dernier séjour du patient, ce qui représente environ 270 000 pages par année. Par ailleurs, le SIC permet d'établir des statistiques à des fins de gestion et d'étude.

A terme, le système permettra de faire des économies, ne serait-ce que par le gain de temps précieux qu'il garantit. Gianni Imbriani et Daniel Rohrer, responsable de la cybersanté cantonale, affirment cependant que ce n'est pas là l'objectif premier de ces systèmes d'information: «Ces projets sont construits autour du patient et de la qualité des soins».

Du côté des médecins et des soignants, la révolution informatique a été bien acceptée. «Ils se sont vite rendu compte des avantages déterminants de cette nouvelle façon de fonctionner; ils ne reviendraient pas en arrière», relève l'informaticien. D'autant que ce nouvel outil sera continuellement amélioré. La prescription médicamenteuse est alimentée par des données extraites d'un logiciel spécifique du CHUV, et d'autres ajouts seront faits à l'avenir. Pour l'heure, le SIC est fonctionnel dans les services de médecine interne, en rééducation et réadaptation ainsi qu'aux urgences. Dans les deux ans à venir, il s'étendra aux autres spécialités médicales.

Confidentialité des données

Imaginer toutes ces données disponibles en quelques clics pourrait effrayer les patients soucieux de la

confidentialité de leurs informations personnelles. Pour se rassurer, notons tout d'abord que le nouveau système est plus rigoureux que la version papier, puisque seuls les professionnels ont un droit d'accès, pour leurs propres patients. «On peut savoir qui a consulté quel document et à quelle date», commente l'informaticien qui précise qu'une commission des droits d'accès a été mise en place pour veiller au respect de la confidentialité des données. En un mot, les médecins et soignants ne peuvent pas se promener à leur guise dans le système, chacune de leur visite doit être justifiée. Et le patient, peut-il y prendre connaissance de son dossier? En cas de besoin, il obtient une version imprimée des documents présents dans le système.

Reste la question de la sécurité des systèmes informatiques, mais là aussi les choses ont été pensées: chaque utilisateur possède un code d'accès personnel sécurisé et les serveurs contenant les données sont hébergés par le Service de l'informatique du canton du Jura (SDI), dans le centre de données du Noirmont. Et en cas de bug? «On a mis en place un système avec une haute disponibilité et en cas de panne majeure, en complément des sauvegardes régulières, les serveurs hébergés dans le second centre de données du SDI prennent immédiatement le relais. Une procédure de secours en format papier est également prévue et serait utilisée en cas de problème technique majeur. Des simulations de pannes sont effectuées régulièrement.»

Le projet cybersanté du canton du Jura

Le canton du Jura développe une plateforme d'échange de données médicales répondant aux besoins des professionnels de la santé du canton.

«Le principe d'échange d'informations électroniques que l'H-JU a développé dans ses services, nous voulons l'appliquer à l'ensemble des partenaires de la santé, cliniques, médecins en cabinet, pharmaciens, établissements médico-sociaux, soins à domicile etc.», explique Daniel Rohrer, responsable de la cybersanté dans le canton du Jura. Cette future plateforme sera la concrétisation de la toute nouvelle loi fédérale sur le dossier électronique du patient, qui entrera en vigueur en 2017. Grâce à ce système, les informations, qui seront aussi complètes que possible, pourront être transmises facilement à tous les acteurs concernés et seront toujours disponibles au moment opportun. Tout cela en garantissant la sécurité et la protection des données.

Le patient propriétaire de ses données

Si la future plateforme de la cybersanté cantonale ressemble beaucoup au système SIC de l'H-JU, elle diffère fondamentalement en un point: le système sera entièrement volontaire et le citoyen devra donner son consentement explicite pour qu'un dossier électronique le concernant soit créé, et c'est le citoyen lui-même qui conservera le

contrôle de son dossier. Lui-même y aura accès, par un portail internet sécurisé, et il décidera à tout moment qui pourra consulter le dossier et même quelles informations lui seront disponibles. «Le seul cas dans lequel les données pourront être consultées par un professionnel auquel le patient n'a pas donné de droits d'accès sera la prise en charge en urgence, à la suite d'un accident de voiture, par exemple», détaille Daniel Rohrer. A noter également que les assureurs qu'ils soient étatiques ou privés n'auront en aucun cas accès à ce système.

Une telle plateforme représente une avancée considérable pour la qualité des soins apportés aux patients. «Des informations complètes disponibles à chaque instant sont la garantie d'une prise en charge optimale pour le patient.» A terme, via cette plateforme cantonale, il sera également possible d'échanger des informations entre les professionnels jurassiens et les professionnels d'autres cantons, au cas où, par exemple, un patient serait hospitalisé dans un autre canton que le sien.

Pour l'heure, le projet jurassien est en cours d'élaboration par le Service de la santé publique en collaboration avec le SDI. Les premiers tests de fonctionnement seront réalisés l'an prochain. Le portail de cybersanté cantonale devrait être mis à disposition des Jurassiens dans le courant de l'année 2017.

AM

